

I. — REGLES GENERALES

4. Ces règles peuvent se grouper sous quatre titres. On remarquera que plusieurs indications ne sont que les éléments de la politesse, mais ce n'est pas à l'église qu'on peut y manquer.

5. TOILETTE. — La pauvreté des habits n'est pas une raison de manquer les offices de l'église, surtout la messe d'obligation, vu que le cœur glorifie Dieu plus et mieux que les vêtements. — D'autre part les riches doivent, pour offrir leurs hommages et demander pardon au Dieu humble et pauvre, revêtir une toilette plus simple que celle qu'ils portent dans une réunion mondaine, pour se faire admirer ou éclipser des rivales. Il faut éviter de porter une parure ridicule, ou une coiffure qui empêche ses frères de suivre les cérémonies. Paraître à l'église avec une toilette indécente est une insulte à la morale comme à la sainteté du lieu.

6. ENTRÉE À L'ÉGLISE. — On doit s'efforcer d'arriver à temps à un office, comme à un dîner, ou à un rendez-vous profane. Si l'on s'arrête sur le portail de l'église, il faut entrer avant que l'officiant arrive au chœur. On doit se recueillir dès l'entrée, se découvrir à temps (à moins de rigueur spéciale de la saison), faire pieusement le signe de la croix avec de l'eau bénite (3), ne pas observer les présents ou les absents, ne saluer aucune connaissance, à cause de la dignité plus grande du Maître de la maison. Il faut faire avec esprit de foi la genuflexion (du genou droit, à moins d'infirmité) jusqu'à terre et sans incliner la tête, à l'endroit où l'on s'arrête (on l'omet si l'on vient de la faire en passant devant l'autel), ou

(3) Avoir l'intention de gagner l'indulgence de 100 jours, chaque fois qu'on fait le signe de la croix avec de l'eau bénite en prononçant les paroles usuelles. On gagne 50 jours chaque fois qu'on le fait sans eau bénite.